

CR2021-03 du 18/08/2021

Composition du syndicat

Gilles VIVET	<i>Président</i>	Présent
Gérard DESCHAMPS-BERGER	<i>Secrétaire</i>	Présent
Sébastien SAVOV	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Absent
Mireille JAY	<i>Membre titulaire</i>	Présente
Liliane VIVET	<i>Membre titulaire</i>	Excusée
Jacky DESCHAMPS-BERGER	<i>Membre titulaire</i>	Présent
René VILLERMET	<i>Membre titulaire</i>	Présent
Marie Hélène GUILLOT	<i>Membre suppléant</i>	Présente
Hélène VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Absente
Pierre VIVET	<i>Membre suppléant</i>	Excusé

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 6

Sébastien SAVOV titulaire absent est suppléé par Marie Helene GUILLOT

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 18H30

ORDRE DU JOUR

Le président Gilles VIVET rend hommage à Maurice VIVET qui nous a quitté au printemps. Il était membre du syndicat depuis la création de l'AFP jusqu'en 2020 et nous retiendrons outre sa gentillesse, ses remarques toujours pleines de bon sens. A sa famille et à ses proches les membres du syndicat présentent leurs sincères condoléances.

Adoption du CR du syndicat du 27/02/21

Sans remarque le CR est adopté

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

Points sur les travaux

1/ Travaux secteur subventionnable Alpage (Ese Sylvain QUEY)

- **Terminer la première intervention de 2020**
Gilles VIVET a rendez vous avec Sylvain QUEY lundi 23 aout pour planifier cette finition
- **2^e intervention** : gyrobroyage des genévriers, rhododendrons et myrtilliers
Dossier de demandes de subventions, transmis à la SEA (Société d'Economie Alpestre) qui demande, pour le diffuser à la DDT (Direction Départementale des Territoires), un plan d'actions, réalisé ce jour.
L'APT (Assemblée Pays Tarentaise Vanoise) a déjà validé cette demande il ne reste que l'accord du département et de la région qui devraient intervenir cet automne.
Les travaux seront réalisés en 2022.

2/ Travaux amélioration foncière (Ese Sylvain QUEY) :

- Gellaz : création d'une piste de 160 m environ
- Roa d'Ava et Surville : enlèvement pierriers et terrassements divers
Travaux réalisés cet automne

REUNION DU SYNDICAT

Assemblée générale

1/ date: dimanche 31 octobre 2021 à 9 h

Sous réserve de nouvelles mesures sanitaires dans le cadre de l'évolution de la pandémie Covid

2/ date des visites :

- **Exploitants :**
Groupement pastoral des 2 Jumeaux : **vendredi 10 septembre matin**
Groupement pastoral de Montagny : **vendredi 10 septembre après midi**
Liliane VIVET : **vendredi 15 octobre à 9h**
GAEC du Frénolet : **vendredi 15 octobre à 10h**
GAEC La Ferme de Montfort : **vendredi 15 octobre à 14h**
- **Commission de surveillance :**
Date à définir (En attente d'informations de Gilles VIVET)

3/ ordre du jour :

- **Rapport moral et financier**
- **Etat des exploitants**
- **Délibération sur la répartition des loyers**
- **Délibération sur l'augmentation des loyers**
- **Délibérations sur les travaux 2022 :**
 - Secteur subventionnable :**
3^e intervention (Alpage) sur zone plus pentue pour enlèvement genévriers, rhododendrons et myrtilliers
 - Amélioration foncière :(sur fonds propres de l'AFP)**
Nettoyage à la Croix de la partie sous la route
Nettoyage des talus amonts et avals des pistes
Réaménagement de la piste de Chaffaudraz
Terrassement divers sur Mirabarjon et le Molliex
- **Matinée des propriétaires :**
 - Alpage : enlèvement des arcosses
 - Montfort : enlèvement pierriers aux Replat, Teppes et Chavonnes
- **Questions diverses**

Convention alpage avec le groupement pastoral de Montagny

La présente convention fixe les conditions de location de l'alpage, dont la désignation cadastrale suit, sur la commune de Notre Dame du Pré :

- Lieu-dit : **L'Arménaz, section M, N° de plan 10,11,12,13 et 14**
- Superficie cadastrée : **16 ha 89 a 20 ca**
- Surface exploitable (superficie totale moins forêt, ruisseaux, ruines) **15 ha 94 a 00 ca**

Sectoriser ainsi :

- Secteur n° 1 sud : **6 ha 44 a 00 ca**
- Secteur n° 2 centre : **2 ha 62 a 00 ca**
- Secteur n° 3 nord : **6 ha 88 a 00 ca**
Soit 15,94 ha exploitables

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel total pour les terres de : 182.4 €

Délibération N° 2021-09

Remboursement frais Gilles VIVET

Frais de restauration lors de la matinée de travail à l'alpage le 11 juillet 2021 suivant facture :

Soit un total de : **75.1 €**

Le syndicat valide ce remboursement

Nombre de voix présentes ou représentées	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site afp-montfort-73.com

Questions diverses

Pour information le terrain ou l'apiculteur a installé des ruches à la Ville n'est pas dans le territoire de l'AFP.

La séance est levée à 19H30

Lu et approuvé le.....

Les membres du bureau